

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JUN 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 48 Présents : 38 Votants (dont 1 pouvoirs) : 39	L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin le Bureau communautaire étant réuni à LA GUERCHE DE BRETAGNE après convocation légale, Date de convocation : le 21/06/2021
---	--

### **Etaient présents :**

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, Bernard RENOÛ - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT - MOULINS, Yves COLAS - MOUTIERS, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno GATEL - VISSEICHE, Isabelle LE CALLENNEC - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE

### **Ont donné pouvoir :**

Gilbert GERARD donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER

### **Etaient absents :**

André BOUTHÉMY (excusé), Sandrine CLEMENT, Frédéric MARTIN, Nelly MAREC (excusée), Guy FERRE, Marc FAUVEL, Bruno DELVA, Samuel URIEN, Alexandra LEMERCIER

**Considérant que le quorum est atteint, Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitre Communauté déclare la séance ouverte.**

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

### DB 2021\_018 : Aide d'urgence au rebond : attribution des aides pour les demandes reçues entre le 11 avril 2021 et le 10 juin 2021

La Présidente expose :

Vu l'encadrement temporaire des aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la crise sanitaire du COVID-19, C/2020/1863, adopté par la Commission européenne le 19 mars 2020 ;

Vu l'aide d'État n° SA.57299, amendant le régime SA.56985 « régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 du 20 avril 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2020\_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020\_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021\_048 du 25 février 2021 approuvant la mise en place, entre le 15 mars 2021 et le 31 mai 2021, d'un dispositif d'aide d'urgence au rebond d'un montant forfaitaire de 1 000 € par bénéficiaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021\_130 du 27 mai 2021 approuvant la prolongation du dispositif d'aide d'urgence au rebond jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant les critères d'éligibilité de la dite aide, précisée en annexe de délibération n°2021\_048, à savoir toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

- Située dans l'une des communes membres de Vitré Communauté ;
- Créée avant le 31 octobre 2020 ;
- Ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre 10 000 et 500 000 € si l'entreprise est créée depuis plus d'un an à la date de la demande d'aide OU inférieur à 500 000 € le cas échéant ;
- Ayant subi une baisse du CA moyen 2020 d'au moins 50% par rapport au CA moyen 2019 pour les entreprises créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 OU ayant subi une baisse du CA moyen 2020 d'au moins 50% par rapport au CA moyen prévisionnel sur la même période de référence pour les entreprises créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que l'aide de 1 000 € est financée intégralement par Vitré Communauté qui mobilise une enveloppe budgétaire de 200K€, excepté pour les entreprises créées après le 1<sup>er</sup> janvier 2020 où l'aide est co-financée à 50/50 entre Vitré Communauté et la Région Bretagne (ayant un plafond de 500€ créateurs/repreneurs) ;

Considérant la possibilité pour les entreprises d'accéder et déposer un dossier de demande de subvention au titre dudit dispositif à compter du 15 mars 2021, depuis le site internet de Vitré Communauté ;

Considérant qu'au titre de la période 11 avril - 10 juin 2021, 21 demandes de subvention ont été déposées ;

Considérant que l'instruction de ces demandes a été effectuée en partenariat avec l'association Initiatives Portes de Bretagne afin de vérifier leur éligibilité au regard des critères d'attribution définies par délibération n°2021\_048 ;

### **Il vous est proposé :**

**-d'octroyer aux sociétés listées ci-après, et remplissant les critères d'éligibilité, une aide d'urgence au rebond d'un montant forfaitaire de 1 000 € ;**

**-d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Attribution d'une aide d'urgence pour les entreprises créées avant le 1/01/2020							
Entreprise	Commune	Activité	Date création	Date demande	Evolution CA 19/20	Montant accordé	Financement de l'aide
EARL LA CLE DES CHAMPS LOROAX	Vitré	Crêperie	29/07/16	11/04/21	-55,39 %	1 000 €	Vcté
SARL LA GRANDE FERRIER	Vitré	Service des traiteurs	9/01/19	23/04/21	-75,24 %	1 000 €	Vcté
SARL A TABLE	Torcé	Restaurant de type traditionnel	1/05/15	23/04/21	-57,52 %	1 000 €	Vcté

LES BOCAUX DE SANDRINE	Erbrée	Traiteur, épicerie fine	23/10/19	27/04/21	-72,99 %	1 000 €	Vcté
EURL VTC France EUROPE	La Guerche de Bretagne	Transport de voyageurs	24/04/18	10/05/21	-93,21 %	1 000 €	Vcté
MAISON ET JOUETS EURL	Châtillon en Vendelais	Vente de jouets et de meubles	10/01/13	26/05/21	-53,25 %	1 000 €	Vcté

**Attribution d'une aide d'urgence pour les entreprises créées entre le 1/01/2020 et le 31/10/2020**

Entreprise	Commune	Activité	Date création	Date demande	Evolution CA 20/CA prévisionnel	Montant accordé	Financement de l'aide	Quote-part prévisionnelle Région remboursée à Vcté
SAS TRANSPARENCE	Châteaubourg	Fabrication de pâtes sèches alimentaires	3/07/2020	20/04/2021	-55,00 %	1 000 €	Vcté : 50 % Région : 50 %	500 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

**DB 2021\_019 : PASS COMMERCE & ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés et artisans ayant formulé une demande d'aide financière**

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2018-224 du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre du dispositif PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n° 2019-012 du conseil communautaire du 25 janvier 2019 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention conclue avec la Région Bretagne ;

Vu la délibération n° 2020\_100 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 et la délibération n°2020\_121 du Conseil communautaire du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu les délibérations n°2020\_258 et n°2021\_131 du Conseil communautaire respectivement en date du 10 décembre 2020 et du 27 mai 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n°2 puis d'un avenant n° 3 à la convention conclue avec la Région Bretagne élargissant les critères d'attribution du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 4 mai ainsi que le 22 juin 2021 ;

**Il vous est proposé :**

- de valider l'attribution de différentes demandes de subvention des sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT pour bénéficier d'une aide au financement dans leurs projets d'investissement ;
- D'octroyer, à différentes sociétés et artisans du territoire de Vitré Communauté, les aides financières pour les projets détaillés dans le tableau ci-dessous ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (30% ou 50%)
DENIAU TOITURE Couverture, zinguerie, étanchéité	Argentré-du-Plessis	Achat d'une profileuse pour gain de productivité et réponse à de nouveaux marchés	24 203,00 €	23 948,00 €	23 948,00 €	7 184,40 €	3 592,20 €
CREPERIE DES LYS Crêperie- restauration	Argentré-du-Plessis	Achat friteuse, fourneau, crêpière et grillade à gaz, éclairage et aménagement de la terrasse	9 180,23 €	8 955,23 €	2 686,60 €	2 686,60 €	1 343,30 €
ENTREPRISE OGER Couverture, charpente, zinguerie	Châtillon en Vendelais	Modernisation bureaux, aménagement intérieur du camion	9 220 €	4 366,00 €	1 309,80 €	1 309,80 €	654,90 €
FERREC BODINIER Boulangerie- pâtisserie	Erbrée	Travaux de modernisation, acquisition d'équipements et de matériels (diviseuse, façonneuse, batteur, matériel informatique)	16 980 €	16 980 €	5 094 €	5 094 €	2 547 ,00 €
SUBTIL INSTITUT Esthéticienne, prothésiste ongulaire	Louvigné de Bais	Acquisition de matériel (meuble, électroménager, informatique, matériel spécialisé)	17 923 €	3 078 €	3 078 €	923,40 €	461,70 €
FOOD IN POCE Bar, restaurant, tabac, maraichage, presse	Pocé les Bois	Acquisition de matériel et d'équipements (vitrines réfrigérées, machine sous vide, équipement cuisine)	9 549 ,71 €	9 549 ,71 €	9 549 ,71 €	2 864,91 €	1 432,46 €
GODELOUP DROUYE	Pocé les Bois	Acquisition d'un monte-charge avec bras	50 000 €	50 000 €	25 000 €	7 500 €	3 750 €

Travaux de charpente		télescopique (renouvellement), gain de productivité					
LE MOULIN DE BRESSAC Fabrication de biscuits bio	Pocé les Bois	Acquisition d'équipements et matériels (four pâtissier, dresseuse coupe-fil)	68 353 €	39 021 €	25 000 €	7 500 €	3 750 €
BREIZH COIFFURE	Torcé	Changement du sol et des murs	3 922 €	3 922 €	3 922 €	1 176,60 €	588,30 €
SACHA COIFFURE Salon de coiffure et barbier	Vitré	Travaux immobiliers (remise en état et transformation d'un local-ancienne cordonnerie)	27 965 €	20 688 €	20 688 €	4 965,12 €	1 861,92 €
SARL GRISE-GRIVEAU (DUGUESCLIN OPTICIEN)	Vitré	Travaux de rénovation et de mise aux normes du local	110 293,70 €	110 293,70 €	25 000 €	6 000 €	2 250 €
MARTINIAULT	Vitré	Acquisition d'équipements et matériels (machine à coudre, compresseur, scie, table élévatrice)	45 244 €	32 524 €	25 000€	6 000 €	2 250 €
NAMOOVERT Restauration	Vitré	Installation d'un 2nd établissement à Vitré pour faciliter la vente à emporter : Acquisition de matériel (machine à café, caisse enregistreuse, réfrigérateur et de mobilier (comptoirs). Travaux de plomberie-électricité	6 971,73 €	6 941,73 €	6 941,73 €	1 666,02 €	624,76 €
L'AIRE DU BOIS Menuiserie	Châteaubourg	Acquisition d'un échafaudage et d'une scie à format	32 956 €	29 256 €	25 000 €	6 000 €	2 250 €
GBA CONSTRUCTION Maçonnerie	Argentré du Plessis	Acquisition d'équipements (tréteau, panier à étais, bac à béton,...) et d'un engin élévateur	83 500 €	28 504 €	25 000 €	7 500 €	3 750 €
LA TABLE DE FREDDY Restauration, traiteur	Domalain	Travaux de modernisation, acquisition de matériels (four mixte, batteur, machine à café, tireuse à bière, enseigne...)	13 805,69 €	13 550,55 €	13 550,55 €	4 065,17 €	2 032,58 €
SAS ALG Superette alimentaire	Châteaubourg	Renouvellement du matériel par l'acquisition d'une nouvelle vitrine réfrigérée	46 821,65 €	46 821,65 €	25 000 €	6 000 €	2 250 €
SARL AU TEMPS DES CERISES Epicerie fine - salon de thé	Châteaubourg	Travaux de modernisation : aménagement de la terrasse avec store banne	3 701,22 €	3 701,22 €	3 701,22 €	888,29 €	333,11 €
ANA CLIC FOTO	Argentré du Plessis	Acquisition appareil photo et matériel de photographie	6 045 €	3 484,92 €	3 484,92 €	1 045,48 €	522,74 €
INOOW DESIGN Design industriel et artisan menuisier	Landavran	Acquisition de matériel, 2 machines combinées (scie-toupie et dégaucheur) et d'équipement du local (réseau d'aspiration)	11 916 €	11 916 €	11 916 €	3 574,80 €	1 787,40 €
Nuances d'Intérieur	Pocé les Bois	Acquisition scie, découpeur-ponceur, compresseur	3 765 €	3 765 €	3 765 €	1 129,50 €	564,75 €
EPISERVICE- SNACKING- PIZZERIA	Taillis	Acquisition d'une cuisine professionnelle et de matériel de cuisine	16 498,16 €	15 640,39 €	15 640,39 €	4 692,12 €	2 346,06 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

**DB 2021\_020 : PASS COMMERCE & ARTISANAT - volet numérique : attribution de subventions au profit de sociétés ayant formulé une demande d'aide financière**

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2020\_100 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 et la délibération n°2020\_121 du Conseil communautaire du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération n° 2020\_258 du Conseil communautaire du 10 décembre 2020 approuvant la mise en œuvre d'un dispositif de crise temporaire (soit jusqu'au 30 juin 2021), dénommé « PASS' COMMERCE ET ARTISANAT-volet numérisation et digitalisation » et fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre dudit dispositif ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 4 mai et du 22 juin 2021 ;

**Il vous est proposé :**

**-de valider l'attribution de différentes demandes de subvention aux sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT - volet numérisation et digitalisation ;**

**- D'octroyer à ces sociétés les aides financières correspondant aux projets détaillés dans le tableau ci-dessous ;**

**- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (50%)
L'ATELIER FROMAGER (LA BELLE FROMAGERIE)	ETRELLES	Création site internet innovant pour devenir une vitrine et une référence technologique dans le secteur des circuits courts des productions fromagères	38 855 €	15 000 €	7 500 €	3 750 €
SARL FILLE OU GARCON	VITRE	Création site internet pour capter une clientèle qui achète facilement des articles de puéricultures sur internet	21 200€	15 000 €	7 500 €	3 750 €
SARL BRUNEAU	Châteaubourg	Augmenter le CA suite à crise COVID en investissant dans la promotion de ses services auprès des particuliers	7 446 €	4 693 €	2 346,50 €	1 173,25€
Brasserie Athanor	Argentré du Plessis	Construction d'un bar extérieur, acquisition de matériel et création site internet	8 874 €	5 000€	2 500 €	1 250 €
MARTIN AGENCEMENT	La Guerche de Bretagne	Renouvellement site internet	35 727 €	2 640 €	1 320 €	660 €
ENTREPRISE OGER	Châtillon en Vendelais	Couverture, charpente, zinguerie : achat logiciel autocad et PC	9 220 €	3 921,50 €	1960,75€	930,38 €
SECRETS DE FEES	Val d'Izé	Institut de beauté – refonte site internet	2 200 €	2 200 €	1 100 €	550 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

**DB 2021\_021 : PASS JA (Jeunes Agriculteurs) : attribution de subventions au profit des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière**

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° DC\_2018\_124 du Conseil communautaire du 6 juillet 2018 relative à l'approbation d'une convention cadre avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, définissant les modalités de partenariat, sur les enjeux partagés pour l'agriculture du territoire ;

Vu la délibération n° DC\_2018\_161 du Conseil communautaire du 21 septembre 2018 relative à la mise en place d'un fonds d'aide à l'installation agricole sur le territoire de Vitré Communauté et fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre du dispositif PASS' JA (Jeunes Agriculteurs) ;

Vu la délibération n° DC\_2018\_225 du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 relative à l'approbation d'une convention opérationnelle avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et le syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les délibérations n° DC\_2020\_100 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 et n°DC\_2020-121 du Conseil communautaire du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération n° DC\_2020\_109 du 16 juillet 2020 relative à la modification des conditions d'attribution du dispositif PASS JA (Jeunes Agriculteurs) ;

Vu la délibération n°DC\_2020\_019 du conseil communautaire du 28 janvier 2021 relative au renouvellement de la convention opérationnelle avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne et le syndicat des jeunes agricultures d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 4 mai et le 22 juin 2021 ;

Considérant les demandes de subvention des agriculteurs détaillées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' JA dans le cadre de leur nouvelle installation sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes de PASS' JA, ont émis un avis favorable aux dossiers de demande de subvention de ces agriculteurs ;

**Il vous est proposé :**

**-D'octroyer, aux exploitations agricoles listées ci-dessous, une aide individuelle unique et forfaitaire de 3 000 € pour les projets détaillés ci-après, conformément aux dispositions inscrites dans la délibération n°DC\_2018\_161 du 21 septembre 2018 modifiée, fixant les conditions d'octroi du dispositif PASS' JA ;**

**- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

Nom/prénom de l'exploitant agricole	Commune d'implantation	Activité	Nature de l'installation	Forfait de 3 000 €
Jérémy BRAULT	Balazé	Bovin, lait	Reprise d'une exploitation familiale	x
Yann FAUCHEUX	Balazé	Lait, vaches	Intégration dans une exploitation familiale, conversion biologique	x
Nicolas HAIGRON	Pocé les Bois	Céréales, VA, porcs	Intégration d'une personne supplémentaire via la création d'un nouveau GAEC., optimisation du temps de travail	x
Patrice HOCDE	La Chapelle Erbrée	Vaches allaitantes	Installation avec son épouse, reprise d'une exploitation. Développement d'une activité de vente directe de viande à la ferme	x
Axel EUVERTE	La Guerche de Bretagne	reprise d'un élevage de vaches laitières et création d'une activité maraîchage diversifié avec commercialisation des légumes en circuits courts (vente directe, restauration collective, ...), en agriculture biologique.		x
Chloé VAYSSADE	La Guerche de Bretagne		x	
François PERON	La Guerche de Bretagne		x	

Solenn DAGUIN	Rannée	Bovin lait, caprin lait, transformation	Gaec de 3 personnes. Souhait de développer la vente directe et locale. Ferme biologique	X
Christopher DOURDAIN	Princé	Lait et taurillons	Installation en GAEC avec les parents, via la reprise de 35ha avec bâtiment d'élevage, pour développement l'activité lait et taurillons	X
François HERAULT	Etelles	Polyculture, élevage	Installation en GAEC avec les parents. Poursuite de la production laitière et diminuer la pénibilité via des investissements. Anticiper le départ en retraite des parents.	X
Théo MARQUET	Availles sur Seiche	Vaches laitières, porc	Installation avec un membre de la famille en gaec, reprise de l'exploitation d'un tiers. Travaux de mise aux normes, robotisation.	X

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

### DB\_2021\_022 : Lieu-dit "La Baillée" à Domagné - Cession de plusieurs parcelles au profit de la SAFER

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2020\_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020\_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment en matière d'approbation et de signature des actes relatifs aux acquisitions d'immeubles d'une valeur totale comprise entre 75 000€ et 200 000€ TTC ; ;

Vu l'avis des Domaines en date du 25 mars 2021, estimant la valeur vénale des parcelles agricoles cadastrées section I n°53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 82, 83, 85, 96 et 216 situées au lieu-dit « La Baillée » à Domagné d'une surface totale de 24ha 52a 17ca, à 100 000€ HT ;

Vu la promesse unilatérale de vente de la SAFER Bretagne n° XA 35 20 0057 01 annexée à la présente décision ;

Considérant qu'il est proposé à Vitré Communauté de céder à la SAFER les parcelles susvisées situées à Domagné d'une surface totale de 24ha 52a 17ca, cadastrées comme suit :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR
LA BAILLEE	I	0053	J			16 a 25 ca	T
LA BAILLEE	I	0053	K			16 a 25 ca	T
LA BAILLEE	I	0056				3 ha 08 a 60 ca	T
LA BAILLEE	I	0057				50 a 20 ca	T
LA BAILLEE	I	0058				51 a 30 ca	T
LA BAILLEE	I	0059				65 a 25 ca	T
LA BAILLEE	I	0060				25 a 50 ca	P
LA BAILLEE	I	0061				2 ha 25 a 20 ca	P
LA BAILLEE	I	0062				19 a 60 ca	T
LA BAILLEE	I	0063				12 a 35 ca	T
LA BAILLEE	I	0082				5 ha 83 a 20 ca	P
LA BAILLEE	I	0083				54 a 40 ca	P
LA BAILLEE	I	0085				3 ha 72 a 40 ca	T
LA BAILLEE	I	0096				4 ha 04 a 60 ca	P
LA BAILLEE	I	0216				2 ha 47 a 07 ca	P

Considérant que le prix de vente global est fixé à 100 000€ HT ;

**Il vous est proposé :**

- d'approuver la cession des parcelles précitées d'une surface totale de 24ha 52a 17ca à la SAFER au prix de 100 000 € HT, afin qu'elles soient revendues à Monsieur Christophe PARAGE ;
- de valider l'ensemble des dispositions mentionnées dans la promesse de vente ci-annexée et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant, notamment ladite promesse ainsi que l'acte de vente.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## **HABITAT-MOBILITÉS**

### **DB\_2021\_023 : Accompagnement aux études de centres bourgs : Commune de Vergeal**

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2020\_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020\_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment en matière de versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000 € ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016 notamment son action n°6 (prioriser les actions de renouvellement urbain et de densification aux extensions urbaines) et sa sous-section 6.3 (financer des études transversales),

Vu la délibération n°2017\_055 du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 relatif au soutien financier de Vitré Communauté aux études transversales de centres bourgs et cœurs de villes conformément au PLH n°2 ;

Considérant l'objectif de soutien aux études transversales et d'analyses sur les centres bourgs et cœurs de villes (exemple : études pré-opérationnelles, études urbaines pour la réalisation d'une opération répondant aux priorités fixées par le PLH) ;

Considérant que le financement fixé dans le PLH n°2 consiste à apporter une aide financière aux communes engageant une réflexion globale (commerces, équipements, liaisons piétonnes, espaces publics, ...) sur leurs centres bourgs et/ou cœur de ville à hauteur de 50% jusqu'à 4000 € par étude, en collaboration avec le service habitat de Vitré Communauté ;

Considérant que le projet, sous maîtrise d'ouvrage communale, consiste en une étude de programmation urbaine favorisant le renouvellement urbain et l'attractivité du centre bourg de VERGEAL;

Considérant que le montants hors taxes de l'étude s'élève à 17 250 € ;

Considérant que le versement de l'aide communautaire interviendra à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel ;

**Il vous est donc proposé :**

- **D'octroyer à la commune de VERGEAL une subvention de 4 000 € pour le projet susvisé conformément aux dispositions inscrites dans la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 ;**
- **D'autoriser la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## **DB 2021\_024 : Accompagnement aux études de centres bourgs : Commune de Moulins**

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2020\_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020\_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment en matière de versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000 € ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016 notamment son action n°6 (prioriser les actions de renouvellement urbain et de densification aux extensions urbaines) et sa sous-section 6.3 (financer des études transversales) ;

Vu la délibération n°2017\_055 du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 décidant d'adopter le soutien financier de Vitré Communauté aux études transversales de centres bourgs et cœurs de villes conformément au PLH n°2 ;

Considérant l'objectif de soutien aux études transversales et d'analyses sur les centres bourgs et cœurs de villes (exemple : études pré-opérationnelles, études urbaines pour la réalisation d'une opération répondant aux priorités fixées par le PLH) ;

Considérant que le financement fixé dans le PLH n°2 consiste à apporter une aide financière aux communes engageant une réflexion globale (commerces, équipements, liaisons piétonnes, espaces publics, ...) sur leurs centres bourgs et/ou cœur de ville à hauteur de 50% jusqu'à 4000 € par étude, en collaboration avec le service habitat de Vitré Communauté ;

Considérant que le projet, sous maîtrise d'ouvrage communale, consiste en une étude de référentiel foncier et immobilier favorisant le renouvellement urbain et l'attractivité du centre bourg de MOULINS ;

Considérant que le montant hors taxes de l'étude s'élève à 7 000 € ;

Considérant que le versement de l'aide communautaire interviendra à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel ;

**Il vous est donc proposé :**

- **D'octroyer à la commune de MOULINS une subvention de 3 500 € pour le projet susvisé conformément aux dispositions inscrites dans la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 ;**
- **D'autoriser la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## JEUNESSE

### **DB\_2021\_025 : Service Info Jeunes de Vitré Communauté - Coopérative Jeunesse de Services (CJS) : signature d'une convention de partenariat avec la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif "le CRIC"**

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020\_101 du 16 juillet 2020 et n°2020\_121 du conseil communautaire du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du conseil communautaire au Bureau, notamment en matière de versement de participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€ ;

Vu l'avis de la Commission Info Jeunes réunie le 12 juin 2021, approuvant la mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que le service Info Jeunes de Vitré Communauté met en œuvre la politique d'Information Jeunesse qui favorise la mobilisation, l'implication des jeunes dans différents projets, ainsi que leur sensibilisation à la dynamique de projets ;

Considérant que la CJS (Coopérative Jeunesse de services) permet aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, de proposer une aventure collective le temps d'un été, de favoriser l'engagement des jeunes ;

Considérant que cette action, mise en place pour des jeunes de 16 à 18 ans, leur permet de se retrouver en juillet et en août autour de la création de leur entreprise de service. 12 à 15 jeunes proposent leurs services auprès des particuliers, entreprises, collectivités. En contrepartie, le groupe de jeunes reçoit une compensation financière. Ce groupe est accompagné pendant ces deux mois par deux animatrices salariées de la Coopérative d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif qui les aident à démarcher les entreprises, effectuer des devis, des factures, etc...

Considérant l'opportunité de mettre en place une Coopérative Jeunesse de Service (CJS) sur le territoire de Vitré Communauté, sur la ville de Vitré ;

Considérant que la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif « Le Cric », soutient ce type d'activités et en assure l'hébergement juridique, fiscal et social, ainsi que la comptabilité, et accompagne les jeunes dans leur projet économique ;

**Il vous est proposé :**

- de valider la convention de partenariat ci-jointe ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à verser à la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat la somme de 9 000 euros pour la mise en place et la réalisation de cette action.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.**

**Fin de séance**

---

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20 h 15.**

---

Fait à Vitré  
Le 30 juin 2021

La Présidente de Vitré Communauté  
Isabelle LE CALLENNEC

